

QUE madame Yolette Lévy soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un second mandat de trois ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38117

Gouvernement du Québec

Décret 356-2002, 27 mars 2002

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la 81^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] qui se tiendra à Toronto (Ontario), les 9 et 10 avril 2002

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto (Ontario), les 9 et 10 avril 2002, la 81^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC];

ATTENDU QUE l'objet de cette rencontre intéresse le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui de participer à cette réunion;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le ministre de l'Éducation et député de Richelieu, monsieur Sylvain Simard, dirige la délégation québécoise à la 81^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] qui se tiendra à Toronto (Ontario), les 9 et 10 avril 2002;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre de l'Éducation et député de Richelieu, de:

— monsieur André Vézina, sous-ministre de l'Éducation;

— madame France Amyot, directrice, cabinet du ministre de l'Éducation;

— monsieur Pierre Brodeur, directeur des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation;

— madame Sylvie Malaison, conseillère, Direction des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation;

— monsieur Clément Bourque, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38118

Gouvernement du Québec

Décret 357-2002, 27 mars 2002

CONCERNANT la mise en œuvre et l'administration d'un Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 vise la planification par les municipalités, à l'échelle régionale, de la gestion des matières résiduelles et que des dispositions à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en encadrent la réalisation;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et pour faciliter sa mise en œuvre, il est opportun de mettre en place un Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE ce programme se substitue et remplace le Programme d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles qui a été élaboré par le ministère de l'Environnement et approuvé par le Conseil du trésor le 19 juin 2001;

ATTENDU QUE les modalités de partage des coûts de financement prévues dans la décision du Conseil du trésor du 19 juin 2001 concernant le Programme d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles du ministère de l'Environnement s'appliqueront dorénavant au Programme gouvernemental en la matière;